



PROGRAMME DE FORMATION

INITIALE D’ACTEUR DE SST – 14h00

(Sauveteur Secouriste du Travail)

PUBLIC ET PREREQUIS : Tout salarié volontaire souhaitant poursuivre sa mission au sein de l’entreprise afin de répondre aux obligations du code du travail.

OBJECTIFS :

- ❖ Intervenir efficacement face à une situation d’accident, dans le respect de l’organisation de l’entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- ❖ Adopter un comportement adapté en cas d’accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.
- ❖ Contribuer à la mise en œuvre d’actions au profit de la santé et sécurité au travail.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE :

- ❖ Il s’agit d’une formation essentiellement pratique et conforme au dernier référentiel de l’INRS. La théorie est tout de même nécessaire, notamment pour toute la partie prévention.

CONTENU DE LA FORMATION :

- ❖ Être capable d’intervenir face à une situation d’accident du travail.
- ❖ Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- ❖ Être capable de réaliser une protection adaptée.
- ❖ Être capable d’examiner la (les) victime(s) avant /et pour la mise en œuvre de l’action choisie en vue du résultat à obtenir.
- ❖ Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l’organisation des secours dans l’entreprise.
- ❖ Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée. Domaine de compétences 2.
- ❖ Être capable de mettre en application ses compétences.
- ❖ Être capable de situer son rôle de SST dans l’organisation de la prévention de l’entreprise.
- ❖ Être capable de contribuer à la mise en œuvre d’actions de prévention.
- ❖ Être capable d’informer les personnes désignées dans le plan d’organisation de la prévention de l’entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE UTILISÉ :

- ❖ PAP
- ❖ Visuels sur vidéo projecteur
- ❖ Plan d’intervention SST
- ❖ Mannequins de secourisme (adulte, enfant, nourrisson)
- ❖ Kit de maquillage
- ❖ Défibrillateur de formation
- ❖ Kit de matériels inertes pour cas concret
- ❖ Document remis en fin de formation : aide-mémoire INRS

VALIDATION DE LA FORMATION :

- ❖ Le certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » sera délivré au candidat ayant participé à l’ensemble de la formation et ayant réussi les épreuves de certifications.
- ❖ Il est délivré pour une durée de 24 mois par le réseau de l’Assurance Maladie (branche risques professionnels) / INRS et valable au niveau national

LIEU DE FORMATION : Dans vos locaux ou dans les nôtres.

DELAIS MOYEN ENTRE LE PREMIER CONTACT ET LA FORMATION : 2 à 4 semaines.

DURÉE : 2 journées de 7 heures.

INTERVENANT : Formateur certifié par l’INRS.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 4 minimum - 10 maximum par session.

ACCESSIBILITE : Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (nous consulter)